

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUIN 2022 -

Présents : Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, maire ;
M. Gilles BOULOUYS et Mme Hélène ICARD-MARTINEZ, adjoints ;
Mme Sylvie RONDE et MM. Alexandre BARCELONNE, Alain VIGNAUX et François VINAS,
conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Pascal BEDOS-AURIVEL, Thierry CAMBON, Colin CHARLES et
Lilian DUFOUR.

Mme Hélène ICARD-MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

1. Fixation du tarif des emplacements funéraires au columbarium :

A l'unanimité des présents, le Conseil a décidé la fixation du tarif des emplacements funéraires du columbarium à savoir 500 € pour une concession perpétuelle et 300 € pour une concession trentenaire.

Le Conseil municipal a rappelé que les emplacements funéraires sont exclusivement réservés aux popianais.

2. Projet de création d'un city-stade :

Madame le maire informe l'assemblée que plusieurs sociétés spécialisées dans la création de city-stades ont été consultées dans le cadre d'un projet à Popian. La société AGORESPACE a présenté son projet chiffré à 51 283,00 € HT (soit 61 539,60 € TTC).

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé le principe de la réalisation mais sollicitera avant tout un soutien financier auprès du Conseil départemental, du Conseil régional et de l'Etat.

3. Création et numérotation d'une parcelle communale :

Madame le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de délimiter par un numéro parcellaire 99m² issus d'un chemin communal actuellement non circulaire. A l'unanimité des présents, le Conseil approuve la création et la numérotation de cette parcelle communale qui sera réalisée par le cabinet DGEMA pour un montant de 1 140,00 € TTC.

4. Remplacement de la conduite des eaux usées pour les WC publics :

Depuis plusieurs mois, les toilettes publiques du square Saint Vincent sont hors service. Après passage de la caméra par les services de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, la conduite des eaux usées est détériorée et doit être remplacée. La SAS MMTP a évalué les travaux à 1 746 € HT (soit 1 920,60 € TTC)

5. Attribution d'une subvention à l'ACCA de Popian :

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé le versement d'une subvention de 300 € à l'ACCA (Association communale de chasse agréée) qui prévoit, en 2022, la remise en état de points d'eau qui sont mis à la disposition des animaux.

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUIN 2022 -

6. Publicité des actes :

Madame le maire indique à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, les actes réglementaires et les décisions des communes doivent faire l'objet d'une publication sous forme électronique sauf pour les communes de moins de 3500 habitants qui décident de poursuivre l'affichage papier.

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve le maintien de la publicité des actes par voie d'affichage, tout en envisageant pour le futur une rubrique intégrée sur le site internet de la commune.

7. Questions diverses :

- **Borne de recharge pour véhicules électriques** : l'emplacement de la borne a été choisi. Celle-ci sera installée sur le *plan de l'Olivier* par Hérault Energies avec le concours de la Coopérative d'Electricité de Saint-Martin-de-Londres (CESML).
- **Salon des vins** : la seconde édition du salon des vins aura lieu le **samedi 2 juillet** avec la présence de 7 producteurs locaux. Animation musicale et possibilité de restauration sur place.
- **Fête nationale** : la soirée du 13 juillet sera organisée dans la cour de château, avec animation musicale et possibilité de restauration sur place.
- **Marché nocturne** : dans la cour du château, le marché nocturne aura lieu le **mardi 2 août** dès 19h, avec producteurs locaux, artisanat local, fruits et légumes, restauration sur place et animation musicale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le maire,
Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

